

**CTSD du 17 octobre 2016**

**Bilan de rentrée – Moyens collège**

**Les points abordés :**

- Constat provisoire des collèges – effectifs (doc. 1)
- *Bilan dotation globale collèges : reporté*
- Bilan dotation globale horaire SEGPA (doc. 3)
- Bilan des postes à compléments de service (doc. 4)
- Moyen de l'EPS (doc. 5)
- Postes administratifs (doc. 6)
- Répartition des postes hors enseignement : direction (principal, principal adjoint), vie scolaire (CPE, assistant sd'Education, APS), autres (doc. 7)

**Réponse de Madame la DASEN aux déclarations liminaires des organisations syndicales :**

C'est certes une rentrée compliquée du fait de la mise en place de la réforme mais c'est une rentrée qui techniquement s'est bien passée.

La formation et l'accompagnement sont à poursuivre et les effets à mesurer.

Les emplois sont supérieurs à ceux attendus face à l'évolution démographique.

La catégorisation des établissements est nécessaire pour répondre à la corrélation entre sociologie et résultats des élèves.

La carte de l'Éducation Prioritaire (13 établissements sur 96) est revue régulièrement mais pas cette année.

Les questions concernant l'emploi des contractuels relève du CTA.

**1 - Constat provisoire des collèges – effectifs (doc. 1)**

Les prévisions d'effectifs sont posées suite à une enquête auprès des chefs d'établissement en octobre. Les données sont croisées sur 3 ans et une évaluation de leur fiabilité est faite.

Pour les élèves de sixième, les services s'appuient sur le nombre d'élèves scolarisés en CM2.

Comme tous les ans des surprises (certains collèges perdent ou gagnent un nombre conséquent d'élèves) mais pas de logique géographique ou sur des types d'établissements.

Les élèves en moins en 6èmes ne se retrouvent pas forcément en privé (déménagement...)

- 154 élèves sur 13135 soit 1,2 %

*Rappel des conditions d'affectation sur dérogation* : les demandes ne sont entendues que si toutes sont réalisables. Pour exemple :

- 10 demandes, 7 places : aucune dérogation

- 7 demandes, 10 places : toutes les dérogations sont accordées

*Rappel* : pas de limite d'effectifs par division, le nombre de classe est voté en CA dans les établissements

Les ULIS : le nombre d'élèves reconnus en situation de handicap augmente chaque année

La création de nouvelles unités à la rentrée 2017 est nécessaire et des projets seront déposés au rectorat

Pas de dotation supplémentaires pour ces ouvertures si ce n'est les heures de coordination ULIS

Les élèves d'ULIS comme d'UPE2A sont comptabilisés dans les effectifs des classes qu'ils intègrent.

Le besoin géographique est identifié par les IEN-ASH

La difficulté réside dans la volonté de ne pas affecter une cohorte d'élèves sur un même niveau car cela engendrerait des difficultés d'intégration dans les classes

Pour ouvrir une nouvelle classe, la procédure est complexe : les projets, votés en CA des établissements, sont proposés en CTA par la DASEN.

L'accord du conseil départemental doit être donné en terme de capacité d'accueil par la structure de l'établissement (salle)

Et des échanges avec les équipes pédagogiques et l'IEN-ASH pour l'accueil des élèves

**2 - Bilan dotation globale collèges : reporté**

Erreurs dans les documents transmis

**3 - Bilan dotation globale horaire SEGPA (doc. 3)**

Les professeurs perçoivent des heures de coordination et de synthèse, ils ne peuvent pas percevoir l'indemnité professeur principal du fait de leur statut.

#### **4 - Bilan des postes à compléments de service (doc. 4)**

Écart à la prévision : - 11 compléments de service en moins

Pas de lisibilité dans les documents sur les BMP

Demande de l'UNSA-Education que les heures pour service partagé sur communes différentes viennent en déduction du temps de service et non en HSA afin de décharger les collègues.

La DASEN répond que ce n'est pas statutaire !

Rappel du texte : ***Les maxima de service des enseignants appelés à compléter leur service, soit dans un établissement situé dans une commune différente de celle de leur établissement d'affectation soit dans deux autres établissements, sous réserve que ces derniers n'appartiennent pas à un même ensemble immobilier au sens de l'article L. 216-4 du code de l'éducation susvisé, sont réduits d'une heure.***

#### **5 - Moyen de l'EPS (doc. 5)**

Certains établissements n'ont pas d'heures de coordination EPS car leur choix peut être de les rémunérer en IMP.

#### **6 - Postes administratifs (doc. 6)**

Dernier bilan académique car gestion transmise au rectorat

Académie tendue en matière de postes administratifs

Répartition des emplois sur des critères les plus justes possibles mais à moyens contraints

Rappel : 3 périodes d'ajustement dans l'année : en juin, juillet et septembre

Bilan : perte de 3,60 ETP sur le département

**7 - Répartition des postes hors enseignement :** direction (principal, principal adjoint), vie scolaire (CPE, assistants d'Éducation, APS), autres **(doc. 7)**

Demande de l'UNSA-Education à ce que l'architecture des établissements soit prise en compte dans la détermination de l'attribution des postes en personnel vie scolaire.

La DASEN répond que cela a déjà été abordé lors de GT (mai 2015) avec les chefs d'établissement et que cela ne peut être pris en compte. Pour elle, il faut travailler l'organisation au sein du service vie scolaire et se tourner vers la piste des services civiques pour faire croître les moyens humains en surveillance

Les internats sont bien pris en compte.

La répartition au sein du département est la plus juste possible à partir de moyens contraints établis sur des critères académiques.

Pour faire face à l'arrivée de nombreux migrants : ouverture d'une classe UP2A sur l'agglomération grenobloise et une autre hors agglomération. Des moyens supplémentaires sont conservés si l'arrivée est massive.